

Projet de délibération

D 31

« Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 5 avril 2023,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 8 mai 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 11 mai 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 5 avril 2023.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2022, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.